

Cheffe Adrienne Jérôme :

Le 28 octobre 2021, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a suspendu le délai de 180 jours prévu pour la phase de planification en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour le projet aurifère Upper Beaver de Mines Agnico Eagle Limitée (le promoteur). Veuillez consulter [l'avis public](#) sur le Registre canadien d'évaluation d'impact.

Après la réception de la description détaillée du projet et de la réponse au Sommaire des enjeux du promoteur, l'Agence examinera les documents et décidera d'accepter ou non les documents dans un délai d'environ 10 jours. Notez que l'Agence vous avisera lorsqu'elle aura reçu la description détaillée du projet et la réponse au Sommaire des enjeux.

La description détaillée du projet et les réponses du promoteur au Sommaire des enjeux éclaireront la décision de l'Agence pour si une évaluation d'impact du projet est requise, et informeront les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, si une évaluation est requise.

Si vous avez des questions, s'il-vous-plaît n'hésitez pas de me contacter par téléphone ou par courriel aux coordonnées dans ma signature ci-dessous.

Cordialement,

Spencer Roth
Crown Consultation Coordinator
(he/him/il)

Upper Beaver Gold Project
Impact Assessment Agency of Canada / Government of Canada
UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca / Tel : 647-355-7318

Projet Aurifère Upper Beaver
Agence d'évaluation d'impact du Canada/ Gouvernement du Canada
UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca / Tel. : 647-355-7318